



**ATTENTION : TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION REÇU PAR
L'INTERMÉDIAIRE DES ÉCOLES NE SERA PAS VALIDÉ**

Inscriptions Scolaires et Périscolaires Année Scolaire 2019-2020

QUAND S'INSCRIRE ?

**Du lundi 6 mai au vendredi 7 juin 2019
pour toutes les écoles**

OÙ S'INSCRIRE ? OÙ SE RENSEIGNER ?

☞ **SESAME** ☎ 04.70.48.51.60 ou 04.70.48.51.59

Direction « Jeunesse-Education » - 1/3 Rue Berthelot - 2^{ème} étage - Bureaux 212 et 215

Uniquement les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 16h30

Entre 12h00 et 13h30 : Accès par la cour rue Berthelot en sonnant au digicode (Jeunesse- Education)



Une fois la période réservée aux inscriptions terminée, les agents de l'accueil ne pourront pas vous accueillir tous les jours de la semaine. Avant de vous présenter pour une inscription, vous devrez prendre contact auprès du secrétariat de la Direction « Jeunesse-Education ».

☞ **Mairie annexe de la Madeleine** ☎ 04.70.20.86.75

Du lundi au vendredi de 8h30 à 10h00 uniquement

☞ **Mairie annexe des Champins** ☎ 04.70.46.20.39

**Uniquement les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 10h00
et de 13h30 à 15h00**

☞ **Mairie annexe des Chartreux** ☎ 04.70.20.23.73

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

S'INSCRIRE : POUR QUELLES STRUCTURES ?

- ✓ Ecoles maternelles et élémentaires (*nouvelles inscriptions, inscriptions en CP, changements d'école...*)
- ✓ Accueils du matin et du soir
- ✓ Restaurants d'enfants
- ✓ Garderies
- ✓ Temps d'Activités Périscolaires
- ✓ CHAM
- ✓ Accueil de loisirs des Mounines (*mercredis et vacances scolaires*)

RAPPEL : Si la capacité d'accueil maximale d'une structure est atteinte, les demandes d'inscription sont alors portées sur liste d'attente.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez préparer votre inscription en téléchargeant la fiche sur :

<http://www.ville-moulins.fr>

Rubrique « Education/Jeunesse – Ecoles maternelles et élémentaires – Inscriptions ».

Pièces à présenter impérativement pour toute nouvelle inscription :

- Documents à présenter obligatoirement pour tout renouvellement d'inscription**
- ✓ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - ✓ **Justificatif de domicile** (*quittance de loyer, facture EDF, facture téléphone...*)
 - ✓ **Carnet de santé de l'enfant** (ou carte de vaccinations) et tout certificat médical relatif à son état de santé (allergies, pathologies...)
 - ✓ **P.A.I. et/ou fiche d'information sanitaire le cas échéant**
 - ✓ **Dernier jugement mentionnant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés**
 - ✓ **Avis d'imposition 2019 du foyer actuel de l'enfant** (à transmettre à la Direction « Jeunesse-Education » dès réception)
 - ✓ **Imprimé de dérogation scolaire le cas échéant**
 - ✓ Justificatif de travail (voir conditions d'inscription ci-contre)

INSCRIPTIONS RESTAURANTS D'ENFANTS / ACCUEILS PÉRISCOLAIRES / ACCUEIL DE LOISIRS

Aucune inscription n'est possible avant les 3 ans de l'enfant.

Se renseigner auprès des agents d'accueil de Sésame ou des Mairies annexes pour les modalités d'inscription.

Restauration : Les repas doivent obligatoirement être réservés 14 jours à l'avance minimum. Afin de vous aider dans cette démarche, un calendrier vous sera communiqué lors de l'inscription.

GARDERIES / TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Se renseigner auprès des agents d'accueil de Sésame ou des Mairies annexes pour les modalités d'inscription.

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

- ✓ La tarification à la présence est fixée à 2 € par enfant et par présence, quels que soient le temps d'accueil ou les revenus.
- ✓ Le forfait mensuel est calculé selon l'avis d'imposition 2019 du foyer de l'enfant. Lors des inscriptions, une grille des tarifs peut vous être communiquée pour votre information.

IMPORTANT : Les familles ne doivent pas avoir de factures impayées en cours (restauration, accueil de loisirs des Mounines & accueils) pour pouvoir s'inscrire aux structures périscolaires.

Toute modification devra être faite :

- par courrier
- par l'intermédiaire du portail famille
- par mail : inscriptions.periscolaires@ville-moulins.fr
- en se présentant à la Direction « Jeunesse-Education » ou en Mairie annexe

NOTES PERSONNELLES